



BRÈVES DES DICASTÈRES DES ROUTES, TRANSPORTS PUBLICS ET SERVICES INDUSTRIELS



La patience et la ténacité sont récompensées. En effet, le carrefour entre la RC 313 et la route des Esserts devrait être prochainement aménagé afin d'y sécuriser la circulation. Le canton a enfin entendu les différentes requêtes de la municipalité en la matière, mais, malheureusement, seulement après un accident mortel survenu en 2020.

Toutefois ces travaux nécessitent encore l'aval du Conseil général avant de pouvoir être entrepris à l'issue des vacances estivales. Ce dernier devra en effet se prononcer le 20 juin quant à la demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.- qui permettra la création d'une pré-sélection avec un îlot central à la hauteur de la route des Esserts. Le canton qui contribue également en partie au financement de ces aménagements a déjà proposé une convention qui sera signée en cas d'accord du Conseil général.

N'oubliez pas que le bus pyjama n'est pas seulement destiné aux noctambules, mais également aux lève-tôt ! en effet, les transports publics vous véhiculent les vendredis et samedis, ceci sans surtaxe. Pour l'horaire, veuillez vous référer au site des TL.

D'autre part, un inventaire des chemins vicinaux (améliorations foncières) avait été demandé en 2021 au bureau d'ingénieurs BBHN, ceci sur conseil du canton. C'est en début d'année que le résultat de cet inventaire a été transmis à la municipalité qui a décidé d'entreprendre des travaux d'assainissements de plusieurs chemins. Il est à préciser que ces rénovations seront subventionnées à plus de 50 % par le canton et la confédération. Encore une fois, ce n'est qu'après l'aval du Conseil général qui sera appelé à voter le 4 juillet à ce propos. Un crédit d'étude sera demandé au conseil cet été et le crédit pour la réalisation cet automne. L'ensemble des travaux s'étendront en principe sur la législature actuelle.

Transports publics

Cela fait bientôt une année que des transports publics performants desservent le village en semaine et depuis décembre également les week-ends. Les écoliers empruntent désormais eux aussi ces bus. Il semblerait que cette nouvelle ligne soit viable à long terme et il convient dès lors d'aménager des arrêts de bus répondant aux exigences légales, en particulier concernant les personnes à mobilité réduite. Dans un premier temps, quatre arrêts devraient être installés cet automne le long de la route des Esserts moyennant un avis positif que le Conseil général accorde le crédit demandé pour ces réalisations le 4 juillet prochain.

Enfin, les arrêts dévolus aux transports publics exigent une réflexion plus approfondie englobant également la circulation, voire la création d'un parking. L'étude est en cours et une présentation à la population est prévue d'ici la fin de l'année.

Services industriels

La mise en place de « mouchards » sur le réseau d'eau potable en 2018 a porté ses fruits. La commune a pu ramener les pertes à environ 10 % alors qu'elles étaient de plus de 20 % précédemment.



A TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Compte tenu des constatations qu'elle peut faire ainsi que des plaintes concernant des comportements incivils de la part de propriétaires de chiens, la municipalité estime opportun de rappeler une nouvelle fois la teneur des dispositions suivantes, qui sont régulièrement ignorées:



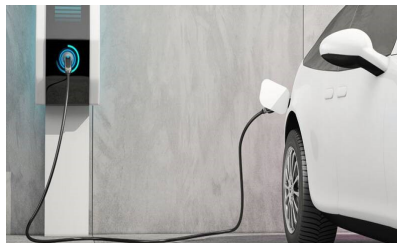
- ◆ l'art. 64 du règlement de police, relatif au respect du voisinage, impose aux **détenteurs d'animaux**, notamment de **chiens**, de prendre toutes mesures utiles pour empêcher ceux-ci de gêner le voisinage public, en particulier par leurs cris et leurs odeurs.
- ◆ l'art. 65 les enjoint d'éviter toute salissure du domaine public. Il s'agit donc d'empêcher les aboiements intempestifs des chiens et l'abandon de leurs déjections sur la voie publique, au demeurant équipée de nombreux robidogs, trop ignorés.
- ◆ l'art. 66 dispose en outre que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans les jardins et parcs publics ainsi que sur les places de jeu.

La municipalité enjoint les propriétaires de chiens d'adopter une attitude civile et respectueuse. Les constats d'urine et déjections canines sous les fenêtres d'habitants, dans l'enceinte du temple et dans le jardin de la garderie La Mexsonnette sont inacceptables alors même que des panneaux d'interdiction aux chiens sont clairement apposés et que des poubelles canines supplémentaires ont été installés récemment.

Si de tels comportements venaient à se répéter, la municipalité se réserve d'adopter des règles plus strictes envers les propriétaires de chiens et d'appliquer de manière formelle le règlement communal en dispensant des amendes aux contrevenants.



Bornes électriques



De plus en plus de voitures électriques envahissent le marché, même celui de la Commune de Mex puisque cette dernière a porté son choix sur un véhicule de ce type pour l'employé de la voirie.

La municipalité a également décidé d'installer deux bornes de recharge pour voitures électriques. Elles seront installées prochainement et à disposition sur le parking de la salle Villageoise.

Passeport vacances

Le passeport vacances « traditionnel » destiné aux enfants âgés de 9 ans révolus jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire sera en vente au prix de CHF 45.– auprès de l'administration communale du lundi 30 mai au vendredi 10 juin. Les jeunes âgés de 13 ans révolus à 15 ans auront l'opportunité de se procurer le passeport « farniente » pour la somme de CHF 25.– aux mêmes dates. Merci de consulter les horaires d'ouverture du guichet communal.

Fête nationale

La fête du 1er août aura lieu le dimanche 31 juillet sur la place sise devant le local de voirie. Des informations détaillées vous parviendront en temps voulu.

Conseil général

le Conseil général tiendra séances

- les lundis: - 20 juin, à 18h
- 4 juillet, à 20h
- 3 octobre, à 20h
- 12 décembre, à 18h

C'est bientôt l'été...

Les horaires d'ouverture de l'administration communale s'allègent quelque peu... merci de votre compréhension !

Fermeture estivale du 25 juillet au 5 août 2022

En raison d'un manque de fréquentation, l'administration communale sera définitivement fermée les vendredis matins, et cela depuis le 1er juillet 2022.

